

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**



Publié le 11 OCT. 2023

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023\_119

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PROJETS D'ACTIONS  
PÉDAGOGIQUES DES  
ÉCOLES PUBLIQUES  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE  
2023/2024

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :  
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 11 OCT. 2023

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023\_119-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

A travers son Projet Educatif de Territoire (PEDT), la Ville de Caluire et Cuire affirme sa forte ambition en matière d'éducation en direction de tous les enfants caluirards.

Dans ce cadre, la Ville intervient auprès des enfants de façon diversifiée pour les accompagner dans leur parcours éducatif et ainsi les aider à devenir de futurs citoyens. Les classes transplantées, la Médiathèque

Bernard Pivot, ou encore l'intervention d'associations caluirardes sur les temps périscolaires représentent autant d'opportunités pour les enfants d'être sensibilisés et de se familiariser avec les thématiques de l'engagement citoyen favorisant le vivre ensemble.

En cohérence avec le PEDT, et en réponse à un appel à projets, les enseignants des écoles primaires publiques peuvent chaque année élaborer des projets d'actions pédagogiques qui se déploient tout au long de l'année scolaire.

Pour cette année 2023/2024, la Ville souhaite plus particulièrement soutenir les actions favorisant l'éducation à la citoyenneté et au développement durable. Le sport est aussi mis à l'honneur dans toutes ses dimensions à l'occasion des Jeux Olympiques qui se déroulent en 2024 et qui sont propices à promouvoir les valeurs républicaines.

Une enveloppe globale de 6 000 € est dédiée au soutien financier des projets dont la portée éducative et pédagogique est validée par l'Inspection Académique de l'Education Nationale. Certains projets peuvent aussi être accompagnés dans leur mise en œuvre grâce à l'expertise et à la mobilisation de personnel municipal, le cas échéant.

La répartition de l'enveloppe financière dédiée à ces projets, ainsi que les autres moyens humains et matériels mis à disposition sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ATTRIBUER les subventions aux projets d'actions pédagogiques 2023/2024 des écoles primaires publiques Caluirardes pour un montant total de 6 000 euros, selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2023 sur le compte fonction 213, nature 65748;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE  
Philippe COCHET

11 OCT. 2023

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.